

**Séance publique du 20 octobre 2003**

**Délibération n° 2003-1474**

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec l'association Lyon Croix-Rousse métiers d'art (LCRMA) - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine mène une politique de développement pour les secteurs de la mode qui positionne l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode représentent une filière prioritaire du plan de mandat.

**La politique de Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création**

Cette politique a donné naissance à une marque : Lyon vision mode. Elle symbolise l'action de développement économique menée par la Communauté urbaine en partenariat avec les professionnels de la mode et de la création.

L'objectif de cette politique est de positionner Lyon comme la place où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain.

Un des axes de développement de cette politique est de soutenir la création dans les secteurs de la mode. Dans ce cadre, la Communauté urbaine souhaite s'engager dans une démarche de soutien aux métiers d'art qui représentent un potentiel créativité important.

Quelques chiffres et spécificités :

La région Rhône-Alpes est une des trois régions en France à concentrer le plus d'artisans d'art après l'Ile-de-France et la région Paca.

Sur 23 000 entreprises dans le Rhône, 1 777 concernent les métiers d'art. Un grand nombre de ces entreprises sont implantées dans l'agglomération lyonnaise.

Enfin, l'artisanat participe au rayonnement international, c'est un secteur qui s'exporte bien (6 milliards d'euros) dont les deux tiers sont réalisés dans l'Union européenne.

Le soutien de la Communauté urbaine à l'association Lyon Croix-Rousse métiers d'art (LCRMA) représente une étape importante de la volonté de ce dernier à soutenir le développement économique des métiers d'art de l'agglomération lyonnaise.

Une stratégie de développement est en cours de structuration dans le cadre de Lyon vision mode, le projet piloté par l'association LCRMA initie cette démarche.

## **L'association Lyon Croix-Rousse Métiers d'Art**

L'association, créée en 1997, regroupe des artisans croix-roussiens qui, installés dans les 1er et 4<sup>e</sup> arrondissements, exercent des métiers aussi divers que bijoutier, chapelier, créateur de mobilier pour enfants, créateur de luminaires, doreur, horloger et autres activités artisanales qu'il est convenu de qualifier de métiers d'art. Comptant douze adhérents, l'association pourrait en mobiliser à terme une trentaine.

Cette association, dont l'objet général est le développement et la promotion de l'artisanat d'art, s'engage aujourd'hui, sous l'impulsion de sa nouvelle direction, dans un projet novateur : l'Atelier des arts.

### **Le projet**

L'Atelier des arts est un espace qui offrira sur un même site une vitrine d'exposition commune à tous les membres de l'association, un lieu de communication et de promotion des métiers d'art, deux ateliers dédiés à l'hébergement et à l'accompagnement des jeunes artisans ainsi qu'un lieu consacré à la formation professionnelle.

Le projet, naguère en gestation, a pris corps rapidement au cours des dernières semaines, l'association ayant saisi l'opportunité en juillet 2003 de prendre un bail pour un local en rez-de-chaussée de 150 mètres carrés situé place Bertone, local parfaitement adapté aux besoins tant par sa situation que par sa configuration.

Ainsi, l'Atelier des arts -c'est son caractère innovant- a vocation à conjuguer trois fonctions :

- *lieu ressource* : ouvert aux visiteurs qui pourront dans une même pièce meublée et décorée -et réagencée chaque trimestre- porter un regard sur les produits fabriqués par les artisans ou assister à des démonstrations,
- *lieu d'accueil* : ouvert aux nouveaux artisans qui, au nombre de deux, et après sélection par un jury, seront hébergés pendant dix-huit mois afin de préparer leur installation future dans les meilleures conditions,
- *lieu de formation* : ouvert aux membres de l'association -et éventuellement à d'autres acteurs locaux de l'économie- il permettra l'échange d'informations, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies.

Outre le fait qu'il émane directement de professionnels, un tel projet devra sa réussite à la volonté de ses promoteurs de bâtir des partenariats mobilisant les compétences des acteurs privés ou publics : Efad (Ecole française des attachés de presse) en matière de communication et d'organisation d'événements, Chambre de métiers pour la promotion des salons, Office du tourisme, Rhône développement initiative pour l'expertise financière.

Par ailleurs, la volonté de travailler en réseau doit mettre en relief la vitalité du tissu commercial, artisanal ou associatif de proximité et renforcer les synergies entre acteurs des secteurs de la culture ou du tourisme : c'est ainsi que l'Atelier pourrait instaurer une collaboration avec les meilleurs ouvriers de France dont la salle d'exposition est proche et jouer un rôle moteur dans l'animation d'un futur parcours des métiers du patrimoine ou de la soie.

Spécialisé dans les métiers liés à la restauration et l'entretien du patrimoine mobilier ou immobilier, l'Atelier des arts pourrait aussi devenir un outil complémentaire au Village des créateurs du passage Thiaffait qui oeuvre plutôt pour les biens de la personne.

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour 2003 est de 11 000 €.

En 2005, l'objectif est que le projet s'autofinance.

L'association LCRMA n'employant pas de salarié, ses frais de fonctionnement consisteront essentiellement en loyers (65 % du total) et en divers frais administratifs ou de communication.

Les recettes proviendront des cotisations d'adhérents (35 % du total en 2004, 40 % ultérieurement) et des redevances d'occupation facturées aux artisans résidents ou utilisateurs.

La ville de Lyon participera au projet par une subvention de 4 000 € en 2003 et de 6 000 € en 2004.

### Les points forts du projet

Le projet qui est porté par l'association LCRMA présente plusieurs points forts : fruit d'une démarche structurée et autonome et partagé par les divers acteurs, il est novateur dans sa conception, ambitieux dans ses objectifs tout en étant modeste dans les moyens mis en oeuvre ; il permet l'autofinancement à terme raisonnable. Contribuant au renforcement du tissu économique des 1er et 4<sup>e</sup> arrondissements de Lyon, il est conforme aux préconisations du schéma directeur d'urbanisme commercial dans son volet valorisation des pôles artisanat en centre-ville ; à cet égard il répond pleinement aux objectifs poursuivis par la Communauté urbaine. C'est également à ce titre que le projet est soutenu par la ville de Lyon.

### Les modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne en 2003 au profit de l'association Lyon Croix-Rousse métiers d'art à hauteur de 2 000 € pour la réalisation de l'Atelier des arts et en 2004 à hauteur de 3 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Donne** un avis favorable à la signature de la convention avec l'association Lyon Croix-Rousse métiers d'art et au versement d'une participation à hauteur de 2 000 € en 2003 et 3 000 € en 2004.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention.

**3° - La dépense** correspondant à 2 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,